



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'EURE

COMMUNE DE MARBOIS

**Arrêté municipal n° 015/2020
De voirie pour chaussée réduite en demi-
chaussée pour des travaux
Rue de LA BENARDERIE
-LES ESSARTS-
27240 MARBOIS**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MARBOIS

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés

Vu la demande présentée par Le SEPASE, représenté par Monsieur Pierre HOSPITAL, domicilié BRETEUIL (27160) 77 rue Longue des Plesses.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer une circulation réduite en demi-chaussée, sur la rue de la BENARDERIE, LES ESSARTS, 27240 MARBOIS, à partir du 15 MAI 2020, et durant toute la durée des travaux, afin de procéder à des travaux de réparation de fuite sur branchement 9 rue de LA BENARDERIE.

Considérant que l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité publique justifie pleinement l'interdiction de cet ensemble.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules sera réduite en demi-chaussée, le stationnement et les dépassements seront interdits, à partir du 15 MAI 2020, et durant toute la durée des travaux, afin de procéder à des travaux de réparation de fuite sur branchement 9 rue de LA BENARDERIE.

ARTICLE 2 : La signalisation sera effectuée par LE SEPASE, domicilié BRETEUIL (27160) 77 rue Longue des Plesses.

ARTICLE 3 : Toute détérioration de la rue sera à la charge de l'entreprise citée ci-dessous

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de MARBOIS

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire de la commune de MARBOIS,
La Gendarmerie de Breteuil sur Iton,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MARBOIS

Le 14 MAI 2020

Le Maire, Eric WOLFSCHLAGEL